

CACHET DU MEDECIN :

N°

: àle
:
:
: **CERTIFICAT MEDICAL**
:
:



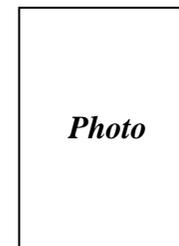
MINISTERE DE L'INTERIEUR

CENTRE DEPARTEMENTAL LOISIRS JEUNES

www.cdlj95.org

ANTENNE PERSAN / BEAUMONT

<http://cljpersanbeaumont.wix.com/cdlj95>



Je soussigné, Docteur,

certifie que : Mr, Mme, l'enfant

ne présente aucune contre-indication apparente à la pratique des activités suivantes;

- Sports collectifs
- Tennis
- Tir à l'arc
- Vélo
- Natation
- Ski nautique
- Kayak - canoë
- sports nautiques
- Ski alpin
- Spéléologie
- Baptême de l'air
- Paintball
- Randonnées
- Course d'Orientation
- Accro Branches
- Golf
- Escalade
- Sports de combats

ne présente aucune contre-indication apparente à la plongée subaquatique.

est apte à la vie en collectivité

ne présente actuellement aucun signe cliniquement décelable d'affection contagieuse.



nombre de cases cochées

Signature :

FICHE D'ADHESION

NOM :		PRENOM :	
JUILLET	AOUT	TARIF	11 EUROS
ANNEE		TARIF	30 EUROS

Né(e) le :

.....à

Adresse :

.....

Téléphone : Portable :

EMAIL adhérent

EMAIL parents

Profession des parents :

pere.....mere.....

Personne à joindre en cas d'urgence :

NOM.....PRENOM.....

adresses.....

Téléphone :

SAIT-IL NAGER : NON- OUI

(joindre obligatoirement attestation 50 mètres à se déplacer dans l'eau)

Je certifie que les renseignements portés sur cette fiche sont exacts.

Les Parents ou Responsable de l'adolescent(e)

Payé en espèces reçu n°

REGLEMENT INTERIEUR

- Art. 1 : L'antenne du CDLJ de PERSAN BEAUMONT est située 38 bis rue St Roch à BEAUMONT sur OISE tél bureau : 01.34.70.28.53 tel portable : (administration) 06.29.73.18.74 (animations) 06 25 22 36 65
- Art. 2 : Le centre départemental loisirs-jeunes fonctionne durant **les vacances scolaires** du Lundi au Vendredi: 09 h 30 - 12 h 00, 14 h 00 – 18 h 30. **Hors vacances scolaires** le mercredi de 14h00 à 17h30 et le Samedi de 10h00 à 12h00, et de 14h00 - 18h30.
- Art. 3 : Le C..L.J. est ouvert aux jeunes âgés de 10 à 18 ans pour une cotisation mensuelle de 11 Euros durant les mois d'été de juillet et août. L'assemblée générale fixe le prix de l'adhésion annuelle à 30.Euros
Fiche Inscription + Pièce Identité + Photo obligatoires
- Art. 4 : Le directeur du C..L.J. et son adjoint sont des policiers titulaires du Brevet d'aptitude aux fonctions de directeur. Les animateurs spécialisés sont des policiers diplômés suivant les activités proposées.
- Art. 5 : Pendant les heures d'ouverture, les activités sont surveillées et placées sous la responsabilité d'un animateur au moins.
- Art. 6 : Les jeunes inscrits au centre ne sont pas tenus de le fréquenter tous les jours, ni toute la journée.
- Art. 7 : Si pour une raison quelconque, le jeune quitte les lieux d'activité et de surveillance, il se retrouve placé sous la responsabilité civile de ses parents, tuteur ou toute autre personne en ayant la charge.
- Art. 8 : La direction du centre dégage sa responsabilité pour tout accident ou incident survenant à un mineur en dehors du centre, ou des lieux d'activités surveillées.
- Art. 9 : Le matériel doit être utilisé avec soin et rangé après utilisation.
- Art. 10 : Chaque enfant inscrit doit respecter :
- . le règlement intérieur général,
 - . les règles d'utilisation des équipements,
 - . la discipline des activités,
 - . le règlement à l'intervention des secours,
 - . la surveillance des plans d'eau et le soin aux blessés.
- Tous ces textes sont réglementaires et affichés sur les lieux d'accueil. Ils doivent être connus du personnel d'encadrement.
- Art. 11 : Les groupes de jeunes hors CLJ ne sont pas prioritaires en cas d'affluence.
- Art. 12 : Le nombre de jeunes par groupe pourra être limité à 12 par animateur.
- Art.13 : Le CDLJ décline toutes responsabilités en cas de vol entre les jeunes à l'intérieur ou à l'extérieur des locaux.

Persan, le 26/10/2012

LE DIRECTEUR DU C.L.J.

JEAN Cédric

RENSEIGNEMENTS SANITAIRES

N° se sécurité sociale

N° allocataire CAF

Médecin traitant NOM

Adresse

Téléphone

DECLARATION OBLIGATOIRE DU CHEF DE FAMILLE

Je soussigné(e), père, mère, tuteur,

responsable de l'enfant autorise, mon enfant à participer à toutes les activités pratiquées dans le cadre du C.D.L.J. y compris les sorties hors de la commune et du département (quelque soit le moyen de transport).

Certifie que l'adhérent est couvert par le régime général d'assurance maladie, et par une assurance responsabilité civile.

En outre, j'autorise le responsable à faire soigner et à faire pratiquer, sur prescription médicale, tous les soins et interventions chirurgicales d'urgence à l'hôpital de compétence territoriale, que pourraient exiger l'état de mon enfant et m'engage à rembourser tous les frais qui pourraient en résulter.

Autorise l'association C.D.L.J. à utiliser l'image de mon enfant lors de reportages vidéos et photos à des fins promotionnelles sur les supports existants et à venir, sans limitation dans le temps

Ayant pris connaissance du règlement du centre, je l'approuve et m'engage à le respecter.

Fait à , le

L'Adhérent

Les Parents ou Responsables

